MOTION

RER A : Les voyageurs de la branche Cergy saturent !

Pour un ajustement des horaires en heures de pointes

La mauvaise qualité de desserte des territoires desservis par la branche Cergy du RER A est un préjudice majeur.

La qualité de vie des habitants et l'attractivité économique de nos territoires en payent le prix fort, d'Achères-Villes à Cergy-le-Haut, en passant par Conflans, Neuville, Cergy-Préfecture et Cergy-St-Christophe, ainsi que les tous les secteurs alentours.

En effet,

Pas d'amélioration pour les usagers suite à la nouvelle offre commerciale de 2018, les arbitrages sont tous faits au détriment de la branche Cegy :

- Au niveau du faisceau SNCF (branches Cergy et Poissy) le nombre de trains en heures de pointe est passé de 12 à 10 trains par heure,
- des trains de la branche Cergy qui sont devenus systématiquement omnibus, rallongeant de plusieurs minutes les trajets quotidiens des usagers de la branche, qui étaient déjà les plus longs en moyenne.

Les voyageurs de la branche Cergy restent donc plus que jamais soumis à la double peine en heure de pointe : voitures surchargées et durées moyennes de transport les plus longues des lignes RER SNCF. En temps normal, ce sont des voyageurs debout dès Cergy-Préfecture direction Paris, à plus de 30 minutes. A la moindre suppression de rame, et elles sont hélas encore très fréquentes, la charge explose avec des rames surchargées sur ces longues durées de trajets.

Des inégalités de traitement des voyageurs intolérables

Alors qu'entre 2001 et 2018 le nombre de voyageurs a augmenté de 31 % et que la fréquentation de la branche Cergy est comparable à celle de la branche Saint-Germain, force est de constater qu'il y a deux fois moins de trains, et qu'elle est plus de 4 fois supérieure à celle de la branche Poissy, sauf qu'il n'y a pas plus de trains ! Nous ne pouvons plus accepter cette iniquité et exigeons que les conditions de surcharge soient prises en compte au même titre que l'indicateur de régularité.

Un rééquilibrage attendu du nombre de trains et un ajustement des horaires

Dans les conditions actuelles de limitation à 10 trains par heures sur le faisceau SNCF, il faut retravailler la répartition des trains, uniquement en heures de pointes, qui est actuellement de 5 trains par heure sur chacune des branches Cergy et Poissy.

La sursaturation de la branche Cergy diminuera significativement si l'on passe à 6 trains par heure sur la branche, en compensant à 4 trains par heure sur la branche Poissy. Cette répartition en heures de pointe ne causerait pas de préjudice significatif en matière de fréquence pour la branche Poissy, avec un train toutes les 15 minutes au lieu de toutes les 12 minutes.

La perspective d'une mise en service « prochaine » du RER E (Eole) a été présentée comme une raison de surseoir à la demande de rééquilibrage de l'offre en desserte de Poissy et a été présentée depuis des années comme une forme d'aboutissement, qui allait permettre de rebasculer davantage de trains RER A sur Cergy. L'annonce officialisant le retard de 2 ans pour la mise en service de la ligne du RER E sonne l'alerte et nos habitants, nos territoires, ne sauraient voir perdurer la situation pendant plusieurs années supplémentaires.

*****

C’est pourquoi,

Considérant les **conditions de transports** dégradées en **heures de pointes** à raison de la **surcharge des rames** de la **branche Cergy**,

Considérant le caractère **insupportable** de la **situation vécue** par les voyageurs,

Considérant le préjudice subi en matière de **qualité de vie** et **d’attractivité économique**,

Considérant la possibilité d’effectuer un **rééquilibrage de la répartition** entre les **branches Cergy et Poissy**,

Considérant qu’un tel rééquilibrage n’impliquerait **pas de baisse critique de fréquence** pour la **branche Poissy**,

Considérant que les **retards de chantier EOLE** ne permettent pas d’envisager d’évolutions structurelles avant **plusieurs années encore**,

Considérant que la situation a été **aggravée** par l’entrée en vigueur de l’offre commerciale en cours,

Considérant qu’il est **possible** d’ajuster **en urgence** l’offre commerciale en cours,

[Le/la] [nom de la collectivité],

Demande à l’**autorité organisatrice** (**IDFM**) et aux **opérateurs de la ligne A** (**SNCF** et **RATP**) de lancer un **rééquilibrage immédiat de l’offre en heure de pointe**,

Sollicite l’appui de **l’Etat** à cette demande,

Mandate son président ou son représentant pour s’engager dans **toute démarche** appuyant cette demande,

S’inscrit dans une **coordination** avec les collectivités qui **auront adopté** la présente demande,

Se réserve la possibilité d’appeler la population à soutenir par **voie de pétition** la présente demande.

***** FIN DE LA MOTION *****